



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2022

Date de convocation : jeudi 30 juin 2022

Délibération n° CC_2022_134
Nomenclature : 4.1.7

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 39

Votants : 54

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET à M. Gaby TOUZINAUD, Mme Aurore DESCHAMPS à M. Jérôme GARDELLE, M. Bernard CHAIGNEAU à M. Frédéric ROUAN, M. Pierre-Henri JALLAIS à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CALLAUD à M. Bruno DRAPRON, Mme Véronique CAMBON à Mme Caroline AUDOUIN, M. Philippe CREACHCADEC à M. Ammar BERDAI, M. Laurent DAVIET à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Pierre MAUDOUX à M. Alexandre GRENOT, Mme Evelyne PARISI à M. Eric PANNAUD, M. Joël TERRIEN à M. Thierry BARON, Mme Véronique TORCHUT à Mme Véronique ABELIN-DRAPRON
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le 6 juillet 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Pierre HERVE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, Mme Christine MESLAND, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Pierre HERVE

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet.

Conformément au Code général de la fonction publique, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Après avis du comité technique du 27 juin 2022, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, comme suit ce qui permettra :

- De finaliser les procédures de recrutement
- De faciliter les mobilités internes/externes
- De permettre les avancements de grade 2022

1/ Recrutements - Mobilités internes/externes

Considérant les besoins de la Direction des Ressources Humaines

Considérant la vacance d'un poste à la Direction des Ressources Humaines suite à une mobilité externe,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement, le candidat retenu est titulaire du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Considérant les besoins du service des équipements aquatiques,

Considérant la vacance d'un poste au service des équipements aquatiques suite au départ en disponibilité d'un agent,

Considérant que pour le remplacer, le candidat retenu est recruté sur le grade d'adjoint technique,

Considérant les besoins de la Direction de la Transition Ecologique

Considérant la vacance du poste de chargé de mission mobilité à la Direction de la Transition Ecologique - service déplacements, mobilité et accessibilité suite à une mobilité externe,

Considérant la nécessité de réorganiser ce service et de faire évoluer les missions du poste de chargé de mission mobilité vacant qui est actuellement un poste à temps complet de catégorie B, grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe en un poste à temps complet de catégorie A ou B, filière administrative ou technique, cadres d'emplois des attachés, ingénieurs, rédacteurs ou techniciens territoriaux,

Considérant, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, qu'il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Date d'effet du contrat : dans les meilleurs délais
- Niveau : poste de contractuel équivalent catégorie A ou B
- Définition du poste : Chargé de mission transport et mobilité
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : dans la limite du 7^{ème} échelon de la grille indiciaire applicable au grade retenu du cadres d'emplois de catégorie A et dans la limite du 10^{ème} échelon de la grille indiciaire applicable au grade retenu du cadres d'emplois de catégorie B
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant qu'afin de prendre en compte tous ces mouvements de personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Budget principal

GRADES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Rédacteur		- 1 TC
Adjoint technique	+ 1 TC	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC

Budget annexe transports urbains

GRADES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Emploi de catégorie A ou B, filière administrative ou technique	+ 1 TC	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC

2/ Avancements de grade

Considérant qu'il convient de créer au tableau des effectifs les postes correspondants à l'ensemble des avancements de grade, tous services confondus, à compter du 1^{er} août 2022, comme suit :

Budget principal
(31 postes)

GRADES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	+ 2 TC	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TNC (18H)	- 2 TC
Adjoint administratif		- 1 TNC (18H)
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TC	
Rédacteur		- 1 TC
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	+ 2 TC + 1 TNC (18,5h)	
Adjoint d'animation		- 2 TC - 1 TNC (18,50h)
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	+ 2 TC	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe		- 2 TC
Educateur de jeunes enfants de classe	+ 2 TC	

exceptionnelle		
Educateur de jeunes enfants		- 2 TC
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TC, + 10 TNC (29h/23h/14,5h/31h/ 25,20h/22h/18h/32h/22,5h/28h)	
Adjoint technique		- 1 TC, - 10 TNC (29h/23h/14,5h/31h/ 25,20h/22h/18h/32h/22,5h/28h)
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC, + 2 TNC (20h/33,80h)	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC, - 2 TNC (20h/33,80h)
Agent de maîtrise principal	+ 1 TC	
Agent de maîtrise		- 1 TC
Ingénieur principal	+ 1 TC	
Ingénieur		- 1 TC

Budget annexe Régie des déchets
(4 postes)

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	+ 2 TC	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 2 TC
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021,

Vu la délibération n° 2019-94 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019 approuvant les ratios d'avancement « promus-promouvables »,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 27 juin 2022,

Considérant les crédits prévus au budget 2022, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**approuver** les éléments de modification mentionnés ci-avant.
- **de procéder** à la modification du tableau des effectifs du Budget Principal, du Budget Annexe Régie des déchets et du Budget annexe Transports Urbains ci-annexés, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à l'Administration générale à signer tout document afférent à la présente délibération conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Budget principal

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	6	2	6	0
Adjoint administratif principal 1° classe	C	16	0	16	0
Adjoint administratif principal 2° classe	C	14	3	14	0
Rédacteur	B	8	0	4	2
Rédacteur principal 1° classe	B	6	0	6	0
Rédacteur principal 2° classe	B	3	0	3	0
Attaché	A	19	0	12	5
Attaché hors classe	A	3	0	1	1
Attaché principal	A	4	0	2	1
Directeur	A	1	0	1	0
Total		80	5	65	9
Filière animation					
Adjoint d'animation	C	20	7	20	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	C	14	5	14	0
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	33	21	33	0
Animateur	B	4	0	3	1
Animateur principal 1° classe	B	2	0	2	0
Animateur principal 2° classe	B	4	0	3	0
Total		77	33	75	1
Filière culturelle					
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1	0
Total		1	1	1	0
Filière technique					
Adjoint technique	C	50	27	31	5
Adjoint technique principal 1° classe	C	12	6	12	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	82	49	82	0
Agent de maîtrise	C	17	3	14	1
Agent de maîtrise principal	C	7	3	7	0
Technicien	B	4	0	2	1
Technicien principal 1° classe	B	11	0	11	0
Technicien principal 2° classe	B	3	0	1	2
Ingénieur	A	5	0	2	1
Ingénieur en chef	A	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	3	0	3	0
Total		195	88	166	10
Filière médico-sociale					
Agent social	C	3	0	3	0
ATSEM principal 1° classe	C	32	3	32	0
ATSEM principal 2° classe	C	17	2	10	5
Auxiliaire puér classe supérieure	B	7	0	7	0
Auxiliaire puér classe normale	B	3	0	3	0
Assistant socio-éducatif	A	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	2	0	2	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	6	0	6	0
Cadre supérieur de santé	A	1	0	1	0

Puéricultrice hors classe	A	2	0	2	0
Total		74	5	67	5
Filière sportive					
Opérateur des APS principal	C	1	0	1	0
Opérateur des APS qualifié	C	1	0	1	0
Educateur des APS	C	5	0	3	1
Educateur des APS principal 1° classe	C	4	0	4	0
Educateur des APS principal 2° classe	C	2	0	2	0
Total		13	0	11	1
Emplois fonctionnels					
DGAS	A	1	0	1	0
DGS (emploi fonctionnel) de 40 à 80000 hab	A	1	0	1	0
Total		2	0	2	0
Divers					
Emploi de catégorie A	A	1	0	0	0
Emploi de catégorie B	B	3	1	0	0
Collaborateur de cabinet	A	2	0	0	2
Total		6	1	0	2
Total général		448	133	387	28

Budget annexe régie des déchets

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif principal 1° classe	C	4	0	4	0
Directeur	A	1	0	0	0
Total		5	0	4	0
Filière technique					
Adjoint technique	C	2	1	1	0
Adjoint technique principal 1° classe	C	28	0	20	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	18	0	12	0
Agent de maîtrise	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	0
Technicien	B	1	0	0	0
Technicien principal 1° classe	B	2	0	1	0
Ingénieur	A	1	0	0	1
Total		55	1	37	1
Total général		60	1	41	1

Budget annexe transports urbains

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	1	1	0	0
Ingénieur principal	A	1	0	1	0
Total		2	1	1	0
Filière technique					
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	0
Total		2	0	1	0
Divers					
Emploi de cat. A ou B, filière ad. ou tech.	A/B	1	0	0	0
Total		1	0	0	0
Total général		5	1	2	0